



ÉDITO



François MARCHAL

Maire de Sornay

Le 23 mars dernier se sont déroulées les élections municipales. Vous avez été nombreux à montrer votre intérêt pour la gestion communale et à vous rendre au bureau de vote.

La gestion d'une collectivité est de plus en plus complexe, mais toujours aussi passionnante. Je salue l'investissement des anciens membres du conseil municipal qui ont oeuvré sans compter et qui ont choisi de passer le relais. J'encourage parallèlement les nouveaux élus à user de leur talents.

L'année 2014 a vu la concrétisation de projets déjà décidés, le nouveau conseil s'est penché sur ceux des années à venir en étant obligé de faire des priorités pour respecter le budget.

En premier ce sera la rénovation de la mairie avec ses mises aux normes obligatoires, en même temps l'élaboration du nouveau schéma directeur d'assainissement pour réaliser celui-ci en 2016, ce qui permettra par la suite d'aménager le centre du village.

En matière budgétaire, nous devons encore garder proportions et mesures comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

A nous d'être plus efficace et de rendre fructueux le mandat qui nous est offert.

Avec mon dévouement,

UN CONSEIL MUNICIPAL RENOUVELÉ:

Votre nouveau conseil municipal suite aux élections de mars 2014

- François MARCHAL, Maire
- Benoît ALLIOT, 1er adjoint
- Karine GAILLARD, 2nd adjoint
- Odette RIETMANN, conseiller municipal
- Christelle GAUTHIER, conseiller municipal
- Alexandre LETHO, conseiller municipal
- Stéphanie LAMBOLEY, conseiller municipal
- Marc DORDOR, conseiller municipal
- Dominique BARBE, conseiller municipal
- Luc MARCHAL, conseiller municipal
- Sylvain BARBE, conseiller municipal



LES DÉLÉGATIONS EXTERNES

COMMISSION DES IMPÔTS

Membres titulaires :

BARBE Sylvain (propriétaire de bois)
GIRARD François-Xavier (forain)
GAILLARD Karine
LETHO Alexandre
DORDOR Marc
TOPENOT Denis

Membres suppléants :

BARBE Dominique
(propriétaire de bois)
DENIZOT Pierre (forain)
GAUTHIER Christelle
MARCHAL Luc
LAMBOLEY Stéphanie
PEGEOT Jean-Luc

SIEVO

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ognon

Membres titulaires :

GAUTHIER Christelle
ALLIOT Benoit

Membres suppléants :

BARBE Sylvain
MARCHAL François

SIED

Syndicat Intercommunal d'Electrification Départemental

Membre titulaire:

GAILLARD Karine

Membre Suppléante :

LAMBOLEY Stéphanie

SMABMVO

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ognon

Membre titulaire:

MARCHAL Luc

Membre Suppléante :

GAUTHIER Christelle

SIGF

Syndicat du puits de joncs

Membres Titulaires:

DORDOR Marc , BARBE Sylvain
GAUTHIER Christelle

CEG

Collège d'Enseignement Général

Membre titulaire: :

BARBE Sylvain

Membre Suppléant:

DORDOR Marc

Le Conseil réparti par commissions internes:

Voirie

GAILLARD Karine, DORDOR Marc, MARCHAL Luc, GAUTHIER Christelle

Cloches

RIETMANN Odette

Information

LETHO Alexandre, GAILLARD Karine

Salle des fêtes

RIETMANN Odette, LAMBOLEY Stéphanie

Fleurissement

LAMBOLEY Stéphanie, RIETMANN Odette

Cimetière

MARCHAL François, DORDOR Marc

Bâtiments communaux

DORDOR Marc, BARBE Dominique

Budget

LETHO Alexandre, GAUTHIER Christelle, MARCHAL François

Vos Délégués communautaires sont:
MARCHAL François et ALLIOT Benoit



COMPTE DE GESTION 2014

Excédent fin 2013:	55 074 €
Dépenses de fonctionnement:	77 805 €
Recettes de fonctionnement:	127 018 €
Dépenses d'investissement:	102 238 €
Recettes d'investissement:	113 176 €
Excédent fin 2014:	60 151 €

Le saviez-vous?

Vous avez été nombreux à voter lors des dernières élections municipales avec un **taux de participation de 72%** parmi vous, 65% se sont exprimés et 7% de vos suffrages étaient blancs ou nuls

ÉLECTIONS

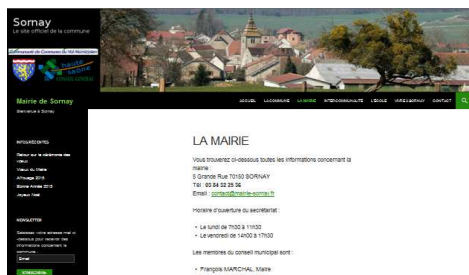
Voilà déjà le temps de revenir aux urnes avec les élections départementales (ex-cantonales) le dimanche **22 mars 2015** pour le premier tour et le dimanche **29 mars 2015** pour le second tour. Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié.

Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours. À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront renommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

ACTU

TOUS CONNECTÉS SUR **mairie-sornay.fr**

La commune s'est dotée d'un site Internet afin de répondre aux nouveaux usages numériques. Mis en place et développé bénévolement par le Conseil Municipal, le site se veut simple et fonctionnel. Vous y retrouverez rapidement toutes les informations nécessaires pour vivre à Sornay (informations sur la commune, Mairie, École, Intercommunalité, Associations, Guide du voisinage, etc.) , que vous soyez un ancien du village ou nouvel arrivant. Nous avons



essayé de rendre le site accessible à tous pour rapprocher les habitants de la vie de la commune, l'affichage des pages s'adapte en fonction de la taille de votre écran (ordinateur, tablette ou téléphone portable). Prendre contact avec le secrétariat de la Mairie est réalisable directement depuis le formulaire « contact » du site. Par ailleurs, utilisez ce formulaire pour nous faire part de vos remarques et suggestions concernant le site.



Le saviez-vous?

La décision d'éteindre l'éclairage des rues entre 0h et 5h va influencer sur l'augmentation de la délinquance et des accidents ?

FAUX, contrairement aux idées reçues, les villes qui ont mis en place l'extinction de leur éclairage public n'ont pas eu d'augmentation de la délinquance. Il faut savoir que 80 % des vols ont lieu en plein jour. De même il n'existe pas d'incidence de l'éclairage sur l'accidentologie routière.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

UNE EXTINCTION PARTIELLE POUR DES ECONOMIES SUBSTANTIELLES

Vous avez tous été informés courant octobre de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public et rares sont ceux qui ont observé qu'entre minuit et cinq heures il n'y avait plus de lumière dans les rues de notre commune. Pour rappel, l'extinction de l'éclairage public permet de réaliser des économies sur la facture électrique de la commune et de respecter les engagements du Grenelle de l'environnement pour supprimer la pollution lumineuse.

CODE CIVIL

DES HEURES RESERVÉES POUR LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, un arrêté préfectoral (Arrêté DDASS/2006 n°21 du 18 mai 2006) régit les horaires autorisés :
les jours ouvrables de 9h00 à 12h et de 14h à 19h30,
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h .

VIE PRATIQUE

Un camion pizza est présent le dimanche soir tous les 15 jours sur la place du village.

Venez pratiquer le tennis de table dans un club qui a presque 20 ans d'existence à Sornay. Contact: Claude BOUQUARD 09 62 54 23 81.

N'hésitez pas à goûter (sous réserve de stock) le miel de Sornay produit par notre apiculteur Franck KIEHL, 2 route de Motey Tel 03 84 32 23 56.

Lutte contre les nuisibles

Du poison pour les rats et les souris est disponible gratuitement à la mairie



DÉCHETTERIE

CONTRÔLE D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS



Courant octobre chaque habitant a reçu une carte PASS dans sa boîte aux lettres pour accéder aux déchetteries de Rioz, Boulot et Marnay. Ce dispositif vise à réserver l'accès aux usagers du SYTEVOM et réguler les flux de circulation.

Infos pratiques

Si vous n'avez pas reçu votre carte, vous devez en faire la demande au SYTEVOM soit en renvoyant une demande papier que vous trouverez en déchetterie soit en remplissant une demande via internet www.ecocito.fr

Si vous souhaitez une carte supplémentaire vous pouvez en faire la demande par téléphone au SYTEVOM, elle vous sera facturée 5€.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN AUTOCOLLANT POUR LES ANTI-PUBS

Pour ceux ne désirant pas recevoir de publicité dans leur boîte aux lettres, il est possible de commander gratuitement un autocollant stop-pub sur le site www.sytevom.org



REDEVANCE

UNE FACTURATION AU NOMBRE DE LEVÉES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la taxe sur les ordures ménagères est désormais calculée en fonction de la production de déchets de chacun, estimée par rapport au volume et au nombre de levées. Il est facturé un minimum de 12 levées par foyer et par an. Nous vous invitons à poursuivre le tri sélectif pour réduire au mieux le nombre de levées de votre poubelle. Concernant votre bac jaune, votre facture ne subira aucune incidence de votre nombre de présentation.

Horaires et plans d'accès des déchetteries disponibles sur www.sytevom.org



ACCOMPAGNEMENT

VOS DÉMARCHES SIMPLIFIÉES AVEC **mon.service-public.fr**

- ✓ Réalisez et suivez **simplement** vos démarches administratives
- ✓ Unifiez vos comptes avec un **mot de passe unique**
- ✓ Conservez et réutilisez **en toute sécurité** vos pièces justificatives
- ✓ Obtenez des **informations personnalisées** sur vos droits et démarches



mon.
Service-Public.fr
Le compte personnel des démarches en ligne

LES DÉTECTEURS DE FUMÉES

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.



Risque incendie

Tous les lieux d'habitation (appartement, maison) devront être équipés d'au minimum un détecteur de fumée normalisé **au plus tard le 8 mars 2015.**

Contact

MAIRIE de SORNAY
5 Grande Rue
70150 SORNAY
Tél : **03 84 32 25 36**

Email :
contact@mairie-sornay.fr

Horaire d'ouverture du secrétariat :

Le lundi de 7h30 à 11h30

Le vendredi de 14h00 à 17h30

Numéros utiles



SAMU

15



POLICE

17



POMPIERS

18



TOUTES URGENCES

112

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes



SMS OU FAX

114

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre



SYNDICAT D'INITIATIVES

ENCORE UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

05/03/14 - Carnaval



Les mamans ont rivalisé d'initiatives pour les costumes de Carnaval

03/05/14
Kermesse
de Pâques



05/07/14 - Feu d'artifice
suivi d'un bal et d'un repas
champêtre



(Coût du feu: 1815 €)

07/09/14 - Vide-Greniers



Enquête cadre de vie et sécurité

Une enquête sur la qualité de l'environnement, de l'habitat et de l'insécurité sera prochainement réalisée par l'INSEE et l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales. Le but est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. Quelques foyers seront sollicités par un enquêteur chargé d'interroger les habitants. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant à cet effet, nous vous remercions par avance de lui faire bon accueil.

AGENDA

- 22 et 29 mars: Élections Départementales
- 2 février au 2 mai: Enquête INSEE
- Mars: Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative
- A venir:
- Pâques
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Vide grenier
-



23/12/14 - La résidence
secondaire du Père Noël



Décembre:
Illuminations
de Noël et
portage d'un colis aux
aînés de 70 ans et plus...
(40 personnes pour un coût de 690 €)



12/12/14
Apéritif de Noël



La lettre
au Père
Noël

ÉTAT CIVIL

Avec 5 naissances et 4 décès l'effectif de notre village est désormais de 311 habitants.

Retrouver ce n° de l'Écho de la commune sur www.mairie-sornay.fr, rubrique Mairie "Écho de la commune"